

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1218

présenté par
M. Le Déaut et Mme Le Dain

ARTICLE 5

À l'alinéa 9, après le mot :

« thermiques »,

insérer les mots :

« et la performance au regard des émissions de gaz à effet de serre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de compléter les critères en énergie par des critères en émission de CO₂ conformément à l'objectif fondamental poursuivi par la transition énergétique.